

POSTULAT URGENT
du groupe CSPO, par le député Diego Clausen, concernant la taxe sur le CO₂
(15.03.2011) 4.109

Actualité:

décision du Conseil des Etats

Imprévisibilité:

décision du Conseil des Etats

Nécessité:

conséquences prévisibles pour le canton du Valais

Le fait est que le Conseil des Etats entend introduire une taxe sur le CO₂ de 28 centimes par litre. Etant donné que la Suisse ne produit que 0,2 % de l'ensemble du CO₂ émis dans le monde, cela n'a guère de sens. Le potentiel est donc plutôt à l'étranger.

Le 2^{ème} fait est que l'émission la plus forte en pourcentage en Suisse provient encore et toujours des ménages, en raison de la proportion élevée de chauffages au mazout.

Dans cette optique, la directive du Conseil des Etats a encore moins de sens du point de vue d'un canton alpin hétérogène sur le plan géographique. L'automobiliste valaisan ne roule pas en voiture par plaisir, mais pour cause d'accessibilité. De ce point de vue, cette mesure serait une punition sévère pour le Valais.

Cette taxe coûterait cher principalement aux ménages et aux entreprises, et elle entraverait par ailleurs des investissements supplémentaires.

Cette augmentation n'arrive vraiment pas au moment opportun, dans le contexte de l'augmentation de la TVA, des charges sociales et des prix des matières premières.

Contrairement aux agglomérations citadines, le Valais ne dispose pas d'un excellent système de transports bien développé. Ceux qui vivent dans les vallées latérales et travaillent en plaine ne peuvent se passer de voiture. Par ailleurs, le canton souffre déjà de la distance par rapport à d'autres marchés. L'industrie et l'agriculture valaisannes ont déjà assez à lutter avec des taxes poids lourds de plus en plus élevées.

Je prie donc le Conseil d'Etat de refuser ou de combattre l'intervention sur le plan fédéral et de s'engager pour une solution alternative.

Sion, le 15 mars 2011
(09h35)

Groupe CSPO, par
Diego Clausen, député